

Jeudi 52 Mars  
blancmat@netcourrier.com  
In : commission Démocratie

## 4 Propositions pour l'élaboration progressive d'un processus de votes au sein de l'Assemblée Populaire NUIT DEBOUT

(en repartant notamment des travaux de synthèse suivants :

<https://www.loomio.org/d/6d1HGryh/charte-nuit-debout-com-d-mocratie>

[https://wiki.nuitdebout.fr/wiki/Villes/Paris/D%C3%A9mocratie\\_et\\_Assembl%C3%A9e\\_g%C3%A9n%C3%A9rale/CR/50Mars\\_19Avril\\_2016\\_Synth%C3%A8se](https://wiki.nuitdebout.fr/wiki/Villes/Paris/D%C3%A9mocratie_et_Assembl%C3%A9e_g%C3%A9n%C3%A9rale/CR/50Mars_19Avril_2016_Synth%C3%A8se))

**Introduction** : Partant de la réalité actuelle du mouvement Nuit Debout parisien, et tenant compte du fonctionnement actuel des Commissions et de l'Assemblée, de leurs compétences respectives et enfin des relations qu'elles entretiennent entre-elles, 3 grandes problématiques qui se posent à l'élaboration d'un processus de vote « physique » sur la place de la République peuvent être dégagées :

- Comment voter ? Quel mode de scrutin serait le plus démocratique et quelles méthodes seraient les plus représentatives de notre mouvement pour valider ou rejeter une proposition ?
- Sur quoi porte le vote ? L'Assemblée peut-elle tout voter ? Est-elle le seul organe décisionnaire du mouvement ? Quelle autonomie conservent les commissions vis-à-vis de ces votes ? Etc.
- Dans quelle structure voter ? Quelles structures garantiraient une réelle prise en compte et une réelle souveraineté du vote ?

Ces 3 problématiques nous paraissent essentielles car sans un socle fondamental bien établi et accepté par tous, ni la validité des votes, ni leur application concrète ne peuvent être garanties. Nous précisons que le mouvement étant amené à évoluer, les différents processus démocratiques doivent pouvoir évoluer et être modifiés facilement.

Les 4 propositions qui suivent sont une première étape : elles visent à trouver une méthode unifiée mais souple pour assurer une base commune à toutes les différentes situations de vote au sein de Nuit Debout.

### A/ Les votes

Le vote est une méthode de prise de décision, qui est amenée à intervenir en cours de débat aussi bien dans les Commissions, les Groupe de Travail et en Assemblées populaires. Mais sous cette méthode unique se réunissent plusieurs finalités qu'il s'agit de distinguer :

- **Décision d'action immédiate** = n'engageant que ceux qui décident d'y participer
- **Avis consultatif** = n'engageant qu'une Assemblée Populaire particulière (ex l'Assemblée de 57 mars) ou qu'une réunion de Commission / Groupe de Travail donnée (ex la réunion du 51 mars).
- **Acceptation d'une proposition** = après la publication de la proposition (wiki, FB et affichage sur la place) et une période de réflexion et de débats interpersonnels. Cette acceptation engage une Assemblée Populaire élargie (appelée Assemblée Générale ?) ou une Commission / Groupe de Travail dans son ensemble.
- **Résolution** = engageant Nuit Debout (nécessite la mise en place d'un système de pétition papier et informatique, ou vote électronique)

La distinction se fait donc sur le degré de représentativité : plus un vote est fait dans l'urgence et moins il représente de monde. De la même façon, plus un sujet est ressenti comme primordial pour l'ensemble du mouvement Nuit Debout, plus son adoption par vote doit se faire sur une période longue, celle du débat et de la réflexion.

**Proposition 1** : le processus de vote s'adapte à la teneur des propositions votées. Aucune proposition ne pourra être acceptée ou devenir une résolution sans un délai (d'au moins trois jours pour les vote en Assemblée et un jour pour les votes en Commission et GT) pendant lesquelles elle sera 1/ mise à la disposition de toutes et tous pour que chacun et chacune puisse comprendre ses enjeux, et 2/soumise à une date de vote déterminée pour que tous ceux et toutes celles qui le souhaitent puisse voter. Ainsi c'est à la Commission ou au GT de décider par Acceptation si une proposition est

prête à être mise en débat à l'Assemblée populaire. On pourrait de la même façon statuer que c'est à l'Assemblée Populaire de décider, par un avis consultatif lors des débats du jour, si oui ou non une proposition est effectivement mûre pour être proposée en Acceptation au moins trois jours plus tard.

**Proposition 2 :** tous les votes se déroulent selon la même méthode. ( ex pour l'instant en Assemblée : oui de 80 % des votants et votantes. / une participation qui ne doit pas être inférieure au 2/3 des votants et votantes.) Les votes ont le même but au sein des Commissions, des GT et de l'Assemblée : parvenir par étape à une décision dont la base de représentativité est de plus en plus large.

## **B/ l'Assemblée Populaire**

**Proposition 3 :** L'Assemblée Populaire est quotidienne, dure un temps limité et se doit d'assurer l'égal accès à la parole et l'égalité de chance de pouvoir exercer une charge. (les fonctions sont à mandat unique, sur volontariat / tirage au sort. L'organisation est placée sous l'égide de la sous-Commission "Modération"). L'Assemblée Populaire se compose de 4 types d'interventions, qui ont lieu à tour de rôles (gérés par le modérateur/la modératrice et son équipe, selon un principe de parité et de panachage)

- **Les annonces :** Informations importantes (Logistique, Accueil, Finances, Sereinité, Restauration, Administration etc), Points techniques d'urgence, Actions passées ou à venir
- **Les comptes-rendus des commissions et des groupes de travail:** sur l'état d'avancement des réflexions en court, avec un maximum de transparence et l'engagement pour les Commissions de venir parler au moins trois fois par semaine (pour engager de nouveaux et nouvelles volontaires à les rejoindre).
- **Les prises de paroles libres** pour que chacun et chacune puisse exposer ce qu'il/elle a envie de porter à la connaissance de l'Assemblée, ou proposer la création d'un nouveau groupe de travail. La limite de la liberté de parole s'inscrit dans le respect de la dignité humaine des personnes et de la loi en vigueur. Pour l'instant le temps de parole est fixé à 2 minutes.
- **Les débats :** suite à une des trois interventions précédentes. Ce sont ces débats qui peuvent donner lieu à un vote, selon les modalités détaillées dans la proposition 1. Nous rappelons que plus le vote se fait à chaud et moins il a valeur de représentativité.

## **C/ Les Commissions Structurelles et les Groupes de travail**

**Proposition 4 :** Il existe dans les faits une distinction entre les Commissions désignées selon les textes d'organiques ou structurelles et les Commissions thématiques. Pour éviter les confusions et pouvoir progressivement affiner les équilibres entre toutes les composantes de l'Assemblée Populaire, il est proposé de ne garder le nom de Commission que pour les commissions organiques, et réserver le nom de Groupe de Travail à tout ensemble de personnes qui s'empare d'un sujet en vue de travailler dessus en commun. Notons qu'une Commission n'est de ce fait qu'un Groupe de Travail d'une sorte particulière, son objet concernant plus particulièrement les questions structurelles et organisationnelles de Nuit Debout. Commissions et Groupe de travail sont une émanation de l'Assemblée Populaire.

---

**Exemple :** Une proposition dans une COM ou GT fait l'objet d'un vote consultatif jusqu'à ce que la COM/GT décide qu'elle est mûre pour un vote d'acceptation (délai d'une journée, et publication de la proposition). Une fois acceptée en réunion, la proposition est présentée à l'Assemblée Populaire et soumise à débat jusqu'à ce qu'un vote consultatif de l'Assemblée décide que la proposition est mûre pour être soumise à l'acceptation. Une date est fixée (au moins trois jours pour rendre possible la publication et que tout ceux qui veulent voter s'organisent). Une fois votée la Proposition engage l'Assemblée Générale qui l'a plébiscitée, reste ensuite à trouver un aval plus large (travail en cours) pour en faire une Résolution.